

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017\_096 : PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD – CESSION DE  
PARCELLES A BABY ONE – MICRO CRÈCHE

#### **L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

**Votants : 44**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017**

**N° DEL2017\_096 : PARC TECHNOPOLITAIN ALBI-INNOPROD – CESSION DE  
PARCELLES A BABY ONE – MICRO CRÈCHE**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

La société Baby One est une SARL active depuis le 07/11/2011. Elle est actuellement sur le site Saint Antoine à ALBI (81000). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'accueil de jeunes enfants (micro crèche). Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés. Mme Laurine Brihiez en a la responsabilité avec son mari M. Alexandre Brihiez .

Ce dernier a rencontré l'Agglomération et a présenté un nouveau projet de micro crèche sur le Parc Technopolitain Albi-InnoProd. Son activité offrira un service aux entreprises qui seront sur le parc et au-delà. Le projet pourrait comporter jusqu'à 3 micro-crèches, soit une capacité d'accueil de 30 enfants à un instant « t ».

Pour les raisons évoquées, les parcelles situées sur l'ex macro lot I-16 lui ont été présentées. Son choix s'est arrêté sur le lot I-16h d'une surface de 676 m². C'est celui qui permet une meilleure optimisation du foncier avec l'activité de l'entreprise.

Il a contacté son architecte qui a travaillé sur une esquisse. Son souhait est de pouvoir s'implanter rapidement.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 70 € HT/m² TVA en sus, conforme à la délibération que vous avez prise. (Délibération du 10 avril 2012). Il est conforme à l'évaluation des domaines en date du 09/06/2017.

Le montant escompté pour cette cession s'élève par suite à 47 320 € HT, TVA en sus, pour les 676 m² envisagés avant arpentage.

Il vous est demandé d'approuver la cession du lot I-16h du Parc Technopolitain Albi-InnoProd à l'entreprise BABY ONE ou à toute personne morale s'y substituant aux conditions susmentionnées pour son projet de création d'une micro crèche.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois en date du 10/04/2012,

VU l'avis de France Domaines en date du 09/06/2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 08 juin 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession du lot I-16h du Parc Technopolitain Albi-InnoProd à l'entreprise BABY ONE ou à toute personne morale s'y substituant aux conditions susmentionnées pour son projet de création d'une micro crèche.

**FIXE** le prix de cession de 70 € HT/ m<sup>2</sup> TVA en sus soit un montant de 47 320 € HT TVA en sus pour une surface de 676 m<sup>2</sup> avant arpentage.

**AUTORISE** monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE